

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1882

29 septembre 2009

SOMMAIRE

Accendo Capital	90302	Louma S.A.	90314
Agepan Flooring Products, S.à.r.l.	90315	Lux Tuyauteries Industrielles S.A.	90312
Angel Trains Luxembourg S.à r.l.	90307	Mapi S.A.	90312
Becker & Zaccagnini	90314	Medihold S.A.	90315
Blackhorse Immo S.A.	90312	Mezzarive Finance S.A.	90304
BSI-Multinvest SICAV	90301	Mica S.A.	90335
CWE Property Holdings S.à r.l.	90309	Millipart S.à r.l.	90315
Daxia S.A.	90313	Montague Development S.A.	90300
Docxa International S.A.	90335	New CV Luxco S.à r.l.	90314
eBay Europe S. à r.l.	90302	Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.	90327
Ecobel S.A.	90309	Odyssey Financial Technologies S.A.	90324
Ecobel S.A.	90303	Optimal Holding S.A.	90313
E.F. Holdings S.A.	90313	Pafin Participations S.A.	90303
Elektra S.e.c.s.	90306	Panel Investment S.A.	90334
Elpa S.A.	90325	ProLogis France CVIII S.à r.l.	90310
Enceladus Investments S.à r.l.	90307	ProLogis France CV S.à r.l.	90303
Ernst & Young Luxembourg	90303	ProLogis France CXII S.à r.l.	90310
Ever Capital S.à r.l.	90304	ProLogis France CXI S.à r.l.	90309
Exival Holding	90290	Rheingold	90311
Exival S.A., Société de Gestion de Patri- moine Familial, SPF	90290	Stolt-Nielsen S.A.	90306
Ficobois S.A.	90333	Thalboom S.A.	90323
Fondation de l'Architecture et de l'Ingé- nierie, Luxembourg	90336	TLP Capital Markets S.A.	90316
Gemtel S.A.	90308	UBS MFP SICAV	90305
Glooiip S.à r.l.	90310	WP FlexPack Holdings	90302
HSH Nordbank Private Banking S.A.	90308	WP International IV S.à r.l.	90306
Il Ristorante Sàrl	90308	WP IX LuxCo I S.à r.l.	90307
IMDS International SA	90335	WP Luxco III S.à r.l.	90311
Lamaco	90299	YMA S.A.	90311

**Exival S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Exival Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 12.398.

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par devant Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "EXIVAL HOLDING", avec siège à L-2546 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "G.G.G. S.A." suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire de résidence à Capellen, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Pétange, empêché, en date du 23 septembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 225 du 6 novembre 1974.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, prénommé, le 23 septembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 14 du 23 janvier 1976.

La dénomination de la société a été changée en "EXIVAL S.A." suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, prénommé, le 17 octobre 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 26 du 10 février 1976.

Les statuts de la société ont encore été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, prénommée, en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, prénommé, empêché, en date du 29 mai 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 220 du 21 septembre 1979, et suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C No 146 du 6 mars 1999.

Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 254 du 10 avril 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle BIANCARELLI, employée privée, demeurant à F-54440 Cosnes-et-Romain.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- 2) Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant à L-5355 Oetrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); modification subséquente des articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts;

2) Modification de la dénomination sociale de la société en "EXIVAL S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF" et adaptation correspondante de l'article premier des statuts;

3) Redéfinition de l'objet social de la société, l'article quatre des statuts adoptant la formulation suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").";

4) Ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts qui adoptera la formulation suivante:

" **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.";

5) Modification de l'article trente-deux des anciens statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.";

6) Introduction de dispositions statutaires régissant le cas où la Société a un actionnaire unique; modification subséquente des articles dix et seize des statuts;

7) Modification des dispositions relatives aux règles régissant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire et l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée; modification subséquente de l'article vingt-deux des statuts;

8) Modification des dispositions relatives aux règles régissant le vote aux Assemblées générales; modification subséquente des articles vingt-trois et vingt-cinq des statuts;

9) Introduction d'un nouvel article dix-huit après refonte des statuts, portant sur les conflits d'intérêts;

10) Modification de la date statutaire de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, pour être portée du dernier mercredi du mois de septembre à onze heures au deuxième mardi du mois de juin à onze heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille neuf;

11) Refonte générale des statuts de la société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent ou représentent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Qu'en vertu de l'article vingt-quatre des statuts de la société, les porteurs d'actions privilégiées sans droit de vote disposent d'un droit de vote sur les points 1) à 5) de l'ordre du jour, l'Assemblée étant appelée à se prononcer sur la modification de son objet social.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25 000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) et les vingt-cinq mille (25 000) actions privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation écrite et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts actuels, ces modifications faisant l'objet des trois résolutions qui suivent.

Deuxième résolution

La dénomination de la société est modifiée, la société adoptant la nouvelle dénomination de "EXIVAL S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EXIVAL S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir l'objet social de la société, l'article quatre des statuts adoptant la formulation suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter deux nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts qui adoptera la formulation suivante:

" **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article trente-deux des anciens statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'introduire des dispositions statutaires régissant le cas où la Société a un actionnaire unique, ces dispositions faisant l'objet d'un nouvel alinéa deux à l'article dix des statuts et complétant les dispositions relatives aux pouvoirs de représentation de la Société, reprises à l'article seize des statuts.

Les articles dix et seize adopteront dorénavant la formulation suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.;

" **Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions statutaires relatives aux règles régissant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, le premier alinéa de l'article vingt-deux des statuts étant modifié et un deuxième alinéa ajouté, et d'introduire des dispositions relatives aux règles régissant l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, faisant l'objet d'un quatrième alinéa à l'article vingt-deux des statuts.

L'article vingt-deux des statuts adoptera dès lors la formulation suivante:

" **Art. 22.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions statutaires relatives aux règles régissant le vote aux Assemblées générales, tout actionnaire étant désormais autorisé à voter par correspondance selon les nouvelles dispositions de l'article vingt-trois des statuts reprises ci-après, tandis que l'article vingt-cinq des statuts mentionnera désormais que les votes blancs ou nuls seront à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Les articles vingt-trois et vingt-cinq des statuts seront désormais formulés comme suit:

" **Art. 23.** Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.";

" **Art. 25.** L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition."

Neuvième résolution

L'Assemblée adopte le texte suivant appelé à régir les conflits d'intérêts et faisant l'objet d'un nouvel article dix-huit des statuts:

"Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Finalement, le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé au présent article, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer."

Dixième résolution

L'Assemblée décide de fixer la date statutaire de l'Assemblée générale ordinaire annuelle au deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à onze heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille neuf.

Onzième résolution

En vue d'en assurer la cohérence et de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EXIVAL S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25 000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et vingt-cinq mille (25 000) actions privilégiées sans droit de vote donnant droit à un dividende prioritaire, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, préalablement fixé par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Finalement, le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé au présent article, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

Titre IV. - Surveillance

Art. 19. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à onze heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. Hormis le cas où un droit de vote leur est reconnu, il n'est pas tenu compte des actions privilégiées sans droit de vote pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales.

Les porteurs d'actions privilégiées sans droit de vote disposent d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer:

- sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés,
- sur la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote,
- sur la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires,
- sur la réduction du capital social de la société,
- la modification de son objet social,
- l'émission d'obligations convertibles,
- sa dissolution anticipée,
- sa transformation en une société d'une autre forme juridique.

Ils exercent le même droit de vote que les porteurs d'actions ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Art. 26. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 27. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 28. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 29. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 30. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 31. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

En outre, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée pourra décider d'affecter telle somme qu'elle jugera utile à des fonds spéciaux de réserve ou à un report à nouveau.

Sur le surplus et en cas de répartition des bénéfices, les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront droit à un dividende privilégié récupérable de cinq pour cent de la valeur nominale des actions privilégiées sans droit de vote (dividende préférentiel).

En cas d'absence ou d'insuffisance des bénéfices d'un ou de plusieurs exercices pour payer ce dividende préférentiel, celui-ci ou son solde sera récupérable sur les exercices des années suivantes, les dividendes arriérés étant payés dans l'ordre de leur ancienneté avant le dividende préférentiel de l'année.

Après paiement du ou des dividendes préférentiels, l'Assemblée peut répartir le surplus éventuel, uniformément entre les actions sans distinction de catégorie.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 32. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois l'avoir social sera affecté en priorité au remboursement des apports représentatifs des actions privilégiées sans droit de vote; le solde sera affecté au remboursement des apports représentatifs des actions ordinaires.

Si, après les opérations de remboursement mentionnées à l'alinéa précédent, il reste un surplus, celui-ci sera réparti également entre toutes les actions émises sans distinction de catégorie.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 33. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: RODERICH, SCHOSSELER, PEREIRA, BIANCARELLI, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8207. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Déclaration

Le notaire déclare que la société EXIVAL HOLDING est inscrite au RCS B 12,398

Pétange, le 28 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009118449/513.

(090143030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Lamaco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.097.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., une société anonyme de droit panaméen dont le siège social est établi à Salduba Building, 53rd Street East P. O. Box 7284, Panama 5, République de Panama, inscrite depuis le 23 avril 1999 au Registre Public de Panama sous la référence Microjacket: 360295, Film: 65167, Frame: 0089;

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 10 août 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme LAMACO, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B n°25097 («la Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 26 du 31 janvier 1987 et que ses statuts ont été modifiés en dernier lieu dans le cadre de la conversion du capital en euros par décision du conseil d'administration du 26 avril 2001, publié au Mémorial C n°1242 du 28 décembre 2001.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quinze mille euros (EUR 115.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que par la présente, la mandante décide et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé.

6. Que l'activité de la Société a cessé; que la mandante en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tous passifs éventuels dus par elle, actuellement inconnus et non encore payés.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

9. Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société et des titres représentatifs des actions émises.

10. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009, Relation: LAC/2009/33906, Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009118401/57.

(090142618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Montague Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.512.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le treize août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MONTAGUE DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date 9 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 687 du 24 avril 2007;

- que le capital social de la société MONTAGUE DEVELOPMENT S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société HANSEN INVEST LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 5 août 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 5 août 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009, Relation: LAC/2009/33916, Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009118402/51.

(090142778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2009

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 2 avril 2009:

- M. Andrea Fincato, Membre du Conseil
- M. Luca De Biasi, Membre du Conseil

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2009

Est élu au Conseil d'Administration à partir du 2 avril 2009 et pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2010:

- M. Carlo Cavazonni, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Michel Della Libera, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2010:

- M. Christian Ferry, Président et Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Stefano Ambroggi, Membre du Conseil, Via Magatti 2, CH-6901 Lugano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour BSI-Multinvest Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Martin Rausch

Director / Associate Director

Référence de publication: 2009117210/27.

(090140882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Accendo Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.618.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010:

- M. Yves DESCHENAUX, Membre du Conseil d'Administration, 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- M. Henri ÖSTERLUND, Membre du Conseil d'Administration, 15-17 Itälahdenkatu, FI-00210 Helsinki
- M. Klaus TUORI, Membre du Conseil d'Administration, 15-17 Itälahdenkatu, FI-00210 Helsinki

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCENDO CAPITAL

UBS FUND Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009117209/18.

(090140878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.530.300,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.442.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy J. CURT et Madame Tara O'NEILL comme suit:

- 450, Lexington Avenue
- NY 10017 New York
- Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

WP FlexPack Holdings

Signature

Référence de publication: 2009117221/18.

(090140578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.781.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société du 27 août 2009 que:

- L'associé unique accepte la démission de Monsieur Brent Bellm en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 août 2009;

- Monsieur Robert Caplehorn, né le 20 janvier 1956 à Islington (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, a été nommé en tant que gérant A de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117204/18.

(090140777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pafin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 73.645.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2009 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 08/09/09.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009117205/15.

(090140537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2009, de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117206/11.

(090140793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

ProLogis France CV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.498.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117220/17.

(090140649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ecobel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.369.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en rem-

placement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127.330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour ECOBEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117219/24.

(090140787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Mezzarive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 103.523.

By resolutions of the sole shareholder of the company dated 1st September 2009, the sole shareholder of MEZZARIVE FINANCE S. A. a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B no B 103.523, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg:

The resignation of Mr David Smith as sole director of the company has been acknowledged and it has been resolved to appoint the BVI business company EBERVALE HOLDING Ltd, with registered adresse at Road Town / PO Box 3175, Tortola, British Virgin Islands and registered with the BVI business companies' register under number 1427281, as sole director of the Company in replacement of Mr David Smith with immediate effect.

EBERVALE HOLDING Ltd is represented by its director Mr Fernando Gil, born in Panama (Panama) on 6 March 1982 and residing professionally at Road Town / PO Box 3175, Tortola, British Virgin Islands.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement:

Par résolutions de l'associé unique de la société en date du 1^{er} septembre 2009, l'administrateur unique de Mezzarive Finance S.A. - société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.523:

La démission de M. David Smith de son mandat d'administrateur unique de la société a été enregistrée, et il a été décidé de nommer la société BVI EBERVALE HOLDING Ltd, domiciliée à Road Town / PO Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1427281, administrateur unique de la société en remplacement de M. David Smith avec effet immédiat.

EBERVALE HOLDING Ltd est représentée par son administrateur, M. Fernando Gil, né à Panama (Panama) le 6 mars 1982 et résidant professionnellement à Road Town / PO Box 3175, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117217/29.

(090140980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ever Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.262.

1. PARK PLACE CAPITAL S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.673 duly represented by Mrs. Sylvie Lexa, its managing director,

Mr Bruno RUBINSKI, born in Boulogne Billancourt (France), on April 16, 1956 and residing at 9 rue du Boccador F-75008 Paris, France,

Pursuant to a share transfer agreement dated 7 August 2009, ninety (90) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Bruno RUBINSKI to Park Place Capital S.A.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Park Place Capital S.A. 260 shares
- Mr Bruno RUBINSKI 75 shares
- Mr Olivier CORCHIA 165 shares

2. The sole shareholder of the Company has acknowledged the resignation of Mr Olivier Corchia from his function of manager of the Company as from 9th September 2009.

The sole Shareholder has decided to appoint Ms Sylvie Lexa, born on 8th February 1954 in Mont-Saint-Martin (France) and residing professionally at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

The Company is bound in all circumstances by joint signature of two managers

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

1. PARK PLACE CAPITAL S.A., une société anonyme, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.673, dûment représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur-délégué.

Monsieur Bruno RUBINSKI, né à Boulogne Billancourt (France), le 16 avril 1956 et demeurant au 9, rue du Boccador F-75008 Paris, France,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 7 août 2009, quatre-vingt dix (90) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Monsieur Bruno RUBINSKI à Park Place Capital S.A.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Park Place Capital S.A. 260 parts sociales
- M. Bruno RUBINSKI 75 parts sociales
- M. Olivier CORCHIA 165 parts sociales

2. L'associé unique de la société enregistre la démission de M. Olivier Corchia du mandat de gérant de la Société à la date du 9 septembre 2009.

L'associé unique décide de nommer Mme Syvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La Société est engagée e toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Signature.

Référence de publication: 2009117216/45.

(090140974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale en 2010

- M. Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale en 2010

- M. Christian Maurer, Membre du Conseil d'Administration, Bäregasse 29, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Pour UBS MFP SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rütth / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009117212/21.

(090140886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Elektra S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 124.937.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 1^{er} janvier 2008*

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination de Monsieur Berhan SABOTIC, né le 20 novembre 1971 à Berane (Yougoslavie) et demeurant à L-2146 Luxembourg, rue de Merl, 73, aux fonctions de Gérant.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2009117242/18.

(090140764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.179.

—
Monsieur Christopher J. WRIGHT, né à Henstead, UK le 14 septembre 1934, 8 Redcliffe Mews, Londres SW10 9JU, Royaume-Uni démissionne de son mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société au 14 septembre 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SGG S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009117275/16.

(090140479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

WP International IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.809.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 août 2009 que Warburg Pincus S.à r.l. a transféré ses 12.500 parts sociales à

- WP X International Holdings LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4448261.

Depuis cette date, WP X International Holdings LLC est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

WP International IV S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009117240/20.

(090140589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.528.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy Joseph CURT, Madame Tara O'NEILL et Monsieur David KRIEGER comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

WP IX LuxCo I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009117236/19.

(090140581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 12 juin 2009

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Eddy Dôme et Géraldine Schmit, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009117235/17.

(090140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Angel Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 26 août 2009

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises à Luxembourg en date du 26 août 2009, que le siège social de la Société a été transféré du

4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

au

3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117232/18.

(090140959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Il Ristorante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.657.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1321 Luxembourg, 292, rue de Cessange à:

L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker

Et lecture faite, les associés ont signés.

Esch/Alzette, le 8 septembre 2009.

Signature

Les associés

Référence de publication: 2009117231/16.

(090140854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Gemtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 76.675.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société GEMTEL S.A. prises en date 13 août 2009 que la liquidation de la société a été clôturée et que la société a cessé d'exister.

Les documents légaux et comptables de la société seront conservés pendant une période de 5 ans à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009117229/16.

(090140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

HSH Nordbank Private Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 20.533.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30.03.2009

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Ernst-Wilhelm Münster sein Amt als Geschäftsführer altersbedingt zum 28.02.2009 niedergelegt hat.

Weiterhin beschließt die Generalversammlung, die Ämter der Verwaltungsratsmitglieder auf unbestimmte Zeit zu verlängern.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit zum 30.03.2009 wie folgt zusammen:

Bernhard Visker, Vorstand HSH Nordbank AG, geboren in Bremen am 16.08.1966, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel (Vorsitzender) Torsten Heick, Global Head Private Banking der HSH Nordbank AG, geboren in Hamburg am 09.11.1957, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel.

Matthias Müller, geboren am 28. September 1967 in Berlin mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm, 6, 24103 Kiel.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14.07.2009.

Meinert Riessen / Philipp Graf

Leiter Recht & Compliance / Recht und Compliance

Référence de publication: 2009117267/22.

(090140623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Ecobel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.369.

—
Extrait des résolutions prises

par le conseil d'administration le 3 septembre 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour ECOBEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117243/16.

(090140794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

CWE Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 97.340,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.633.

—
Resolution taken by the Partners on August 12th, 2009

1. The registered office of the company is transferred from its current address to the 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg with immediate effect.

Certified true

Résolution prise par les Associés en date du 12 août 2009

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié conforme

Pour CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l.

ANTKO MANAGEMENT S.A R.L.

Le liquidateur

Catherine Koch / Laetitia Antoine

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009117230/21.

(090140796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

ProLogis France CXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.615.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représente par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117226/17.

(090140680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

ProLogis France CXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.609.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117227/17.

(090140683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

ProLogis France CVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.501.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117224/17.

(090140669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Gloop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 120.534.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 août 2009 que:

- Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Olaf Lahaije démissionnaire.

- Madame Tatsiana Varantsova Sundeby a démissionnée de ses fonctions de gérant B de la Société.

En conséquence, la Société est dorénavant gérée par:

- Maître Cécile Hestin en qualité de gérant A; et

- Monsieur Björn Sundeby en qualité de gérant B.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009117202/20.

(090140759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.258.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy J. CURT, Madame Tara O'NEILL et Monsieur David KRIEGER comme suit:

- 450, Lexington Avenue
NY 10017 New York
Etats-Unis d'Amerique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

WP LUXCO III S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2009117218/19.

(090140573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Rheingold, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.854.

En date du 31 août 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur, Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaire.

À cette même date l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Me Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rheingold
Signature

Référence de publication: 2009117215/16.

(090140562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

YMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 111.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2009

L'assemblée accepte la candidature de la société PARFININDUS S.à r.l. (EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES), inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 56.469, sise à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 2 janvier 2009, en remplacement de la société AVROY FINANCE, S.à .r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, démissionnaire. Le mandat de la société PARFININDUS S.à .r.l. (EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES) se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Yves MAHE / Philippe HAQUENNE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117214/19.

(090140930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Mapi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.253.

En date du 28 août 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur Madame Anebela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaire.

A cette même date l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mapi S.A.
Signature

Référence de publication: 2009117213/16.

(090140539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Lux Tuyauteries Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 58.038.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 27 août 2009 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme de six années renouvelable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

- Monsieur BUCCI Guiseppe, administrateur, né le 14 mai 1956 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant à F-57100 Thionville, Guentrange, 15, rue des Mûriers,

- Mademoiselle BRUCKER Isabelle, administrateur, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur THIBAL Michel, administrateur, né le 18 juillet 1951 à Carcassonne (France), demeurant à L-9233 DIE-KIRCH, 12 Avenue de la Gare.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009117207/19.

(090140865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Blackhorse Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 09 janvier 2009 que:

- Décision a été prise de révoquer la société FIDU-CONCEPT SARL ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 038136 de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

- Décision a été prise nommer en son remplacement la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009117301/19.

(090140973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Optimal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.706.

Le soussigné atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Août 2009 à 15.00 h tenu à Roosendal, Pays Bas a été nommé comme délégué à la gestion journalière, Monsieur Cornelis Johannes Six Dijkstra, né le 24 mai 1987 à Vlissingen Pays Bas, et demeurant à Oocterscheldestraat 90, 4424 EP Wemeldinge, Pays Bas, à effet du 1^{er} Septembre 2009.

L'Assemblée générale Extraordinaire a aussi décidé de rayé Monsieur Jan H. van Leuvenheim de son poste comme administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} Septembre 2008.

OPTIMAL HOLDING S.A.
Cornelius Johannes Six Dijkstra
Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009117300/18.

(090140964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Daxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.551.

Le soussigné atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Août 2009 à 13.30 h tenu à Roosendaal, Pays Bas a été nommé comme délégué à la gestion journalière, Monsieur Cornelis Johannes Six Dijkstra, né le 24 mai 1987 à Vlissingen Pays Bas, et demeurant à Oosterscheldestraat 90, 4424 EP Wemeldinge, Pays Bas, à effet du 1^{er} Septembre 2009.

L'Assemblée générale Extraordinaire a aussi décidé de rayé Monsieur Jan. H. van Leuvenheim de son poste comme administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} Septembre 2008.

DAXIA S.A.
Cornelius Johannes Six Dijkstra
Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009117299/18.

(090140963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

E.F. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 26.740.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2009 que les administrateurs Monsieur Robert Becker et Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont été remplacés par

- Madame Marie-Pierre Denis et Melle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Hellers, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 a été remplacé par la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Fiduciaire B + C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009117317/18.

(090141610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Becker & Zaccagnini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8612 Pratz, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.599.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé, enregistré à Redange/Attert, le 18 septembre 2008, Relation: RED/2008/1114, annexé à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 17 septembre 2008, numéro 642 de son répertoire, enregistré le 18 septembre 2008 sous la même relation que la cession de parts prénommée, concernant la société «BECKER & ZACCAGNINI Sàrl», établie et ayant son siège social à L-8612 PRATZ, 8, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2006,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 mars 2007, numéro 402, page 19.274.

signée en date du 17 septembre 2008, que Monsieur Jeannot BECKER, employé privé, né le 12 mars 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-8612 PRATZ, 8, rue Principale, propriétaire de 500 parts sociales de ladite société a cédé 250 parts sociales à Madame Olivia Maria ZACCAGNINI, employée privée, née le 16 février 1973 à Arlon (B), demeurant à B-6741 VANCE, 53b, rue des Gamelles.

Redange/Attert, le 27 août 2009.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2009117312/24.

(090141665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

—
En date du 11 novembre 2008 les modifications suivantes sont intervenues:

- modification de l'adresse professionnelle de l'associé unique, CV Luxco Sàrl de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 Août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117304/12.

(090140495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 142.855.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 20 août 2009

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Eddy DOME de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009118026/18.

(090141723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 10 Avril 2009 à 9.30 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée prend acte du décès de Monsieur Guy GLESENER survenu le 26 mars 2009 et nomme en remplacement Mr. Ali SHERWANI, résidant 9, Op Bierg L-8217 Mamer, nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

3. Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Auditex Sàrl, 3A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009118002/18.

(090141951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 214.347.700,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 316 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé, la société sous rubrique a déposé les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle des ces comptes de sa société mère, à savoir la société Millipore Corporation, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009117997/19.

(090142171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Agepan Flooring Products, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 116.040.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 Décembre 2007 les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Ralf Eisermann de son mandat de gérant de la Société. Le nombre de gérants de la Société passe ainsi de deux (2) à un (1).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117996/17.

(090142173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

TLP Capital Markets S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.971.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets, with business address at Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Joseph BENEDETTO, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy,

by virtue of a proxy given under private seal on 10 August 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a Luxembourg securitisation company, société de titrisation, in the form of a joint stock company, société anonyme:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg securitisation company, société de titrisation, in the form of a joint stock company, société anonyme, under the name of "TLP Capital Markets S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the Company, of financial assets and receivables including, but not limited to, any capital market instruments (the "Permitted Assets").

The Company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted Assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two-tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The Company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph of this article 4; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the Company may, in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) divided into THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares with a par value of TEN EURO (EUR 10) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares shall be in registered form only.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three (3) members and at least one (1) Category A and one (1) Category B director

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- He resigns his office by notice to the Company, or
- He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A and one Category B director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors, which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operation of the Company.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday in June each year at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2011.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets	3,100 shares
TOTAL:	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, 26-3 and 26-5 and as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following is appointed Category A director:
 - Bennaceur OUALLOU, businessman, Moroccan nationality, residing in 1802 Corseaux, Chemin de Pierre-a-Fleur 20, Switzerland, born on 10 December 1961 in Khenifra, Morocco;
3. The following are appointed Category B directors:
 - Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 9098, acting through its permanent representative Frank W.J.J. Welman, born on September 21, 1963, in Heerlen, The Netherlands.;
 - Mutua (Luxembourg) S.A., a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 41471, acting through its permanent representative Frank W.J.J. Welman, born on September 21, 1963, in Heerlen, The Netherlands.
4. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
5. The following person is appointed independent auditor:
 - Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.
6. The auditors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
7. The registered office of the Company is established at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets, avec siège social à Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, Ici représentée par Joseph BENEDETTO, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 10 août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec les autorités d'enregistrement avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société luxembourgeoise de titrisation sous forme de société anonyme:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société de titrisation sous forme de société anonyme ayant la dénomination "TLP Capital Markets S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein d'une même commune par résolution du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation, au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la "Loi sur la Titrisation"), à laquelle la Société se soumet, d'actifs financiers et créances, y compris mais sans être limité à, tous instruments de capital financiers (ci-après les "Actifs Autorisés").

La Société pourra opérer soit seule, en acquérant les Actifs Autorisés et en les finançant par l'émission de titres, soit comme véhicule de financement ou comme véhicule d'acquisition dans une opération de titrisation à deux niveaux conformément à la Loi sur la Titrisation. La Société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux par tout moyen; employer ses fonds pour l'acquisition, la gestion et la disposition des actifs décrits dans le premier paragraphe l'article 4; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La Société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle conclurait avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toute personne de qui elle acquiert des Actifs Autorisés.

D'une façon générale, la Société pourra utiliser toute technique et tout instrument en rapport avec ses biens ou ses investissements afin d'assurer une gestion efficace de ceux-ci, notamment toute technique et tout instrument pour se protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts, et pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et à la poursuite de son objet social.

Enfin, la Société pourra conclure tout contrat et accomplir tout acte nécessaire ou utile à la titrisation des Actifs Autorisés.

La Société ne pourra effectuer les activités décrites ci-dessus seulement si et dans la mesure que celles-ci sont compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Conformément à la Loi sur la Titrisation, et en particulier son article 5, le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société par rapport au financement correspondant. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toute modification subséquente, seront obligatoires à l'égard des tiers à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux actifs d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire des résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont uniquement nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administrateurs composé d'au moins trois (3) membres et au moins un (1) administrateur de Catégorie A et un (1) administrateur de Catégorie B.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers d'une manière générale, ou
- il est révoqué par une résolution d'actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne au conseil dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société tel que défini par l'article 4 des présents statuts.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérante ou comme défenderesse seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise externe nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise externe accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier tous les actes en rapport avec le fonctionnement de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mercredi de Juin de chaque année à 10h00, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année comptable, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et à (ii) la Loi sur la Titrisation.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Stichting Sukuk TLP Capital Markets,	3.100
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur de Catégorie A:
 - Monsieur Bennaceur OUALLOU, chef d'entreprise, de nationalité marocaine, demeurant à 1802 Corseaux, Chemin de Pierre-a-Fleur 20, Suisse, né le 10 décembre 1961 au Khenifra, Maroc.
3. Ont été appelées aux fonctions d'administrateurs de Catégorie B:
 - Manacor (Luxembourg) S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 9098, agissant par son représentant permanent Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963, à Heerlen, Pays-Bas.
 - Mutua (Luxembourg) S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41.471, agissant par son représentant permanent Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963, à Heerlen, Pays-Bas.
4. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.
5. La société suivante a été nommée réviseur d'entreprises:
 - Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.
6. Le mandat du réviseur expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.
7. Le siège social de la Société est fixé au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire instrumentant par leurs prénom, nom, statut civil et lieu de résidence, lesdits requérants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BENEDETTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35720. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009117511/370.

(090141067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Thalboom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.678.

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THALBOOM S.A." (numéro d'identité 1996 22 05 782), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.678, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 358 du 26 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolution des actionnaires publiée au Mémorial C, numéro 1249 du 27 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tim DE KEYSER, administrateur de société, demeurant à Goetzingen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts de la société.

2) Acceptation de la démission, avec effet au 30 octobre 2008, de la société "ALPHA EXPERT S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et décharge à lui accorder.

3) Nomination de la société "HANSTA BOATING INTERNATIONAL S.A." comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Goetzingen."

b) le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Goetzingen, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.30 heures."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 30 octobre 2008, de la société "ALPHA EXPERT S.A." de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "HANSTA BOATING INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.608, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une durée de six ans à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DE KEYSER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2009. Relation: CAP/2009/2874. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009117508/62.

(090141663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ODYSSEY FINANCIAL TECHNOLOGIES S.A." (numéro d'identité 1995 22 09 801), avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Espace Kirchberg - Eolis Bât. C, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.921, constituée sous la dénomination de "ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A." suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 532 du 18 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 554 du 29 octobre 1996, en date du 25 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 478 du 30 juin 1998, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 576 du 12 avril 2002, en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 707 du 9 juillet 2004 et en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 27 du 23 janvier 2007, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "ODYSSEY FINANCIAL TECHNOLOGIES S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine SANCAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de sept millions d'euros (€ 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) à neuf millions cinq cent mille euros (€ 9.500.000,-), par la création et l'émission, au prix de deux euros (€ 2.-) par action, de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3) Souscription et libération des trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme "ODYSSEY GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Espace Kirchberg - Eolis Bât. C, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.331.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept millions d'euros (€ 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) à neuf millions cinq cent mille euros (€ 9.500.000,-), par la création et l'émission, au prix de deux euros (€ 2,-) par action, de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, accepte la souscription de la totalité de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme "ODYSSEY GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Espace Kirchberg - Eolis Bât. C, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.331.

La prédite société "ODYSSEY GROUP S.A.",
ici représentée par Madame Sandrine SANCAN, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2009,
déclare souscrire aux prédites trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, au prix de deux euros (€ 2,-) par action.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de sept millions d'euros (€ 7.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent mille euros (€ 9.500.000,-), représenté par trois millions sept cent mille (3.700.000) actions sans valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ trois mille huit cents euros (€ 3.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANCAN, JANIN, J.M. WEBER, A WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 août 2009. Relation: CAP/2009/2932. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009117509/83.

(090141668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Elpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.297.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELPA S.A." (numéro d'identité 2004 22 00 493), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.297, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 399 du 14 avril 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1395 du 20 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAJERES, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt à L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

3) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

4) Acceptation des démissions, avec effet à ce jour, de Madame Henriette LUDWIG et de Maître Alain GROSS de leurs mandats d'administrateurs de la société et décharge à leur accorder.

5) Reconduction du mandat de Madame Eliane BESCH comme administrateur de la société.

6) Acceptation de la démission, avec effet à ce jour, de Monsieur Valentin MAJERES de son mandat de commissaire aux comptes de la société et décharge à lui accorder.

7) Nomination de Maître Alain GROSS comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt à L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Bertrange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet à ce jour, de Madame Henriette LUDWIG et de Maître Alain GROSS de leurs mandats d'administrateurs de la société et de leur accorder décharge pleine et entière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Madame Eliane BESCH, sans profession, née à Dudelange, le 5 août 1956, demeurant à L-8080 Bertrange, 67, route de Longwy, pour une durée de six ans à compter de ce jour.

En conséquence, Madame Eliane BESCH est désormais administrateur unique de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet à ce jour, de Monsieur Valentin MAJERES de son mandat de commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pleine et entière.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Maître Alain GROSS, avocat, né à Mukedi (Congo), le 5 octobre 1955, demeurant à L-5489 Ehnen, 42, Um Kecker comme nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une durée de six ans à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: MAJERES, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 août 2009. Relation: CAP/2009/2886. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009117513/100.

(090141681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 147.010.

Im Jahre zweitausendundneun, den ersten Tag des September.

Vor der unterzeichneten Maître Léonie GRETHEN, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg), handelnd in Vertretung ihrer unabhkmmlich verhinderten Amtskollegin, Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), wobei letztere Depositarin der Urkunde bleibt

Wird eine auerordentliche Generalversammlung durch den einzigen Gesellschafter der Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschrnkten Haftung errichtet unter luxemburgischen Recht mit Sitz in L-2352

Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Probst, registriert beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Luxemburg) unter Nummer B 147.010 gemäß einer Urkunde der Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Sitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg) vom 8. Juli 2009, veröffentlicht im Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1455 vom 28. Juli 2009 (nachfolgend "die Gesellschaft") abgehalten.

Die Statuten der Gesellschaft wurden am 22. Juli 2009 gemäß einer Urkunde der Notarin Blanche MOUTRIER geändert, was sich derzeit im Registrierungsprozess beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister befindet und noch nicht im Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Der Versammlung sitzt Herr François Bourgon, Vorstand, mit Geschäftssitz in Luxemburg (Luxemburg) vor.

Der Vorsitzende ernennt als Sekretär François-Xavier Dujardin, Arbeitnehmer, mit Geschäftssitz in Luxemburg (Luxemburg) und die Versammlung wählt als Stimmzähler Géraldine THILL, Arbeitnehmer, mit Geschäftssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Der Vorsitzende fordert die Notarin auf wie folgt tätig zu werden:

1. Der einzige Gesellschafter der Gesellschaft ist Nordson Holdings GmbH, eine Gesellschaft errichtet nach deutschem Recht, mit Sitz in Heinrich-Hertz-Straße 42-44, D-40699 Erkrath (Deutschland), hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn François Bourgon, Vorstand, wohnhaft in Luxemburg (Luxemburg), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Anzahl der Anteile am Kapital der Gesellschaft die durch den einzigen Gesellschafter gehalten werden ist in der Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Liste und die Vollmacht, unterzeichnet durch den Erschienenen und die Notarin, verbleiben hier angehängt, um mit dem Protokoll registriert zu werden.

2. Gemäß der Anwesenheitsliste sind EUR 287.325 (zweihundertsiebenundachtzigtausenddreihundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils EUR 100 (einhundert Euro) die das gesamte gezeichnete Kapital repräsentieren, vertreten, so dass die Versammlung gültig über alle Punkte der Agenda entscheiden kann, von der der einzige Gesellschafter ausdrücklich erklärt, dass er im Vorhinein ordnungsgemäß darüber informiert wurde.

3. Die Agenda der Versammlung ist die folgende:

- a) Verzicht auf die Einberufungsmitteilung.
- b) Genehmigung und Umsetzung des Verschmelzungsplans publiziert in Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 1470 am 30. Juli 2009 (der "Verschmelzungsplan").
- c) Vereinbarung des Wirksamkeitsdatums der Verschmelzung wie im Verschmelzungsplan niedergelegt.
- d) Entlastung der Vorstände der Gesellschaft welche übernimmt.
- e) Vereinbarung der Modalitäten der Übertragung der Vermögensgegenstände und Schulden der Nordson Holdings GmbH auf die Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l..
- f) Kapitalherabsetzung des gezeichneten Kapitals der Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. durch Transfer auf das Agio.

4. Dass die Vorschriften des Gesetzes hinsichtlich der Verschmelzung wie folgt beachtet wurden

a) Am 13. Juli 2009 haben die Vorstandsmitglieder der Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. beschlossen, den Verschmelzungsplan zu genehmigen, welcher die Verschmelzung durch Aufnahme gemäß der Artikel 261 und 262 des Gesetzes vom 10. August 1915 hinsichtlich kommerzieller Gesellschaften geändert am 29. Juni 2009, regelt.

b) Gemäß Vorstands- und Geschäftsführerbeschlüssen gefasst für die Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. und die Nordson Holdings GmbH (nachfolgend "die Gesellschaften"), genehmigten die entsprechenden Vorstände / Geschäftsführer der Gesellschaften in die Verschmelzungsabläufe einer grenzüberschreitenden Verschmelzung der Gesellschafter einzutreten, mittels Übernahme durch die Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. (die übernehmende Gesellschaft) der Nordson Holdings GmbH (die übertragende Gesellschaft) ohne Liquidation der letztgenannten gemäß des vereinfachten Ablaufs niedergelegt in den Artikeln 278 und 279 des Gesetzes vom 10. August 1915 hinsichtlich kommerzieller Gesellschaften, geändert am 29. Juni 2009 und § 122c des deutschen Umwandlungsgesetzes (die "Verschmelzung").

c) Der Verschmelzungsplan wurde von den Gesellschaften am 23. Juli 2009 vor der Luxemburger Notarin Maître Blanche MOUTRIER (mit Sitz in Esch-sur-Alzette) unterzeichnet, vom Luxemburger Handelsregister am 27. Juli 2009 verzeichnet und im Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nr. 1470 am 30. Juli 2009, also ein Monat vor der gegenwärtigen Generalversammlung veröffentlicht. Der Verschmelzungsplan wurde in Deutschland im Handelsregister Wuppertal am 29. Juli 2009 eingereicht.

d) Gemäß Artikel 266-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 hinsichtlich kommerzieller Gesellschaften, geändert am 29. Juni 2009, beschlossen die Gesellschafter der Gesellschaft auf ihr Recht, die Errichtung eines Verschmelzungsberichts zu verlangen und auf ihr Recht, den Verschmelzungsplan durch einen unabhängigen Experten prüfen zu lassen, zu verzichten.

e) Der Verschmelzungsplan, der Jahresabschluss und die Jahresabschlüsse der Gesellschaft für die letzten drei Geschäftsjahre wurden dem einzigen Gesellschafter der Gesellschaft während des letzten Monats vor dem Tag der außerordentlichen Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 267 des Gesetzes vom 10. August 1915 hinsichtlich kommerzieller Gesellschaften, geändert am 29. Juni 2009, zugänglich gemacht.

Nachdem das Vorstehende durch den einzigen Gesellschafter der Gesellschaft genehmigt wurde, wurden die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Nachdem das gesamte Gesellschaftskapital in der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Einberufungsmitteilung. Der einzige vertretene Gesellschafter betrachtet sich selbst als hinreichend eingeladen und erklärt, dass er über die Agenda ausgezeichnetes Wissen hat.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen den Verschmelzungsplan, wie er durch die Gesellschaften am 23. Juli 2009 vor der Luxemburger Notarin Maître Blanche MOUTRIER (mit Sitz in Esch-sur-Alzette) unterzeichnet, im Luxemburger Handelsregister am 27. Juli 2009 verzeichnet und im Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nr. 1470 am 30. Juli 2009 veröffentlicht wurde, zu genehmigen.

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, dass alle Bedingungen für die Verschmelzung definitiv am 1. September 2009 durchgeführt worden sind. Die Verschmelzung ist wirksam am Tag und zu der Zeit der gegenwärtigen Durchführungsurkunde. Nordson Holdings GmbH ist von Rechts wegen aufgelöst, alle ihre Anteile wurden zurückgenommen und Nordson European Luxembourg S.à r.l. ist nunmehr die Eigentümerin an allen durch die Nordson Holdings GmbH im Rahmen der Verschmelzung eingebrachten Vermögensgegenstände. Die Verbindlichkeiten der Nordson Holdings GmbH wurden in ihrer Gesamtheit durch die Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. übernommen, der Auflösung der Nordson Holdings GmbH folgt keine Liquidation.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung entscheidet die Direktoren der Gesellschaft hinsichtlich der Erledigung ihres Mandats vollständig zu entlasten.

Fünfter Beschluss

Es wird beschlossen, dass die Nordson Holdings GmbH vollständig ersetzt wird durch die Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. hinsichtlich jeder Vereinbarung, Abmachung, Transaktion oder Vertrag mit Dritten, und hinsichtlich aller Rechte, Aktionen, Grundschulden, Sonderrechten, Garantien und anderen Personal- und Realsicherheiten, welche den übertragenen Vermögensgegenständen anhängen oder welche durch die Nordson Holdings GmbH an Dritte hinsichtlich der übertragenen Vermögensgegenstände gewährt wurden. Die Gesellschafter der Nordson Holdings GmbH (die übernommene Gesellschaft) erhalten Anteile an der Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. im Verhältnis ihrer Anteile, die sie an der Nordson Holdings GmbH gehalten haben ohne Ausgabe neuer Anteile. Folglich, Nordson Corporation, einer Gesellschaft nach dem Recht des Ohio und den Vereinigten Staaten von Amerika und ihren satzungsmäßigen Sitz in 28601 Clemens Road, Westlake, Ohio 44145 (USA) erhalten die Aktien der Gesellschaft.

Sechster Beschluss

Es wird beschlossen, dass das gezeichnete Kapital der Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. um einen Betrag von EUR 28.720.000 (achtundzwanzigmillionen siebenhundertzwanzigtausend Euro) vom gegenwärtigen Betrag von EUR 28.732.500 (achtundzwanzig Millionen siebenhundertzweiunddreißigtausend fünfhundert Euro) auf EUR 12.500 (zwölf-tausend fünfhundert Euro) durch Einziehung von 287.200 Anteilen von jeweils EUR 100 und Übertrag des Betrags auf das Agio zu reduzieren. Als Konsequenz der vorstehenden Aussagen und Beschlüsse wird beschlossen Artikel 8 der Statuten der Gesellschaft anzupassen mit folgendem Wortlaut:

English version:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred twenty five) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes."

French version:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

Kosten und Rechte

Sämtliche Kosten, Rechte und Gebühren, die mit der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Umsetzung verbunden sind, werden durch die Nordson European Luxembourg S.à r.l. getragen.

90330

Wahl des Sitzes

Für die Durchführung der gegenwärtigen Urkunde wählen die Unterzeichneten das Büro der Notarin als Sitz.

Stellungnahme

Gemäß Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915 hinsichtlich kommerzieller Gesellschaften, geändert am 29. Juni 2009 bescheinigt der unterzeichnete Notarin die Rechtmäßigkeit der gegenwärtigen Verschmelzung.

Überwachung

Nachdem alle Formalitäten hinsichtlich der Verschmelzung wirksam vollendet werden durch das Land des Hauptsitzes der überlebenden Gesellschaft unter der Bedingung, dass die Verschmelzung durch die überlebende Gesellschaft genehmigt wird, nimmt die Gesellschafterversammlung der überlebenden Gesellschaft die Umsetzung der Verschmelzung zur Kenntnis, das ganze ohne Verletzung der Formalitäten der Eintragung zu den Handelsregistern und der Veröffentlichungen wie aus rechtlicher Sicht angeht.

Es gibt keine weiteren Beschlussgegenstände der Versammlung, welche hiermit vertagt wird.

Erklärung

Die amtierende Notarin, der deutschen und englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Personen, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache; auf Ersuchen derselben vorgenannten Personen, ist im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die deutsche

Fassung maßgebend

Urkunde, aufgenommen in Luxembourg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben mit der Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and nine, on the 1st day of September.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Luxembourg) acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), unavoidably absent, the latter will remain depositary of the present minute.

Is held an extraordinary general meeting by the sole shareholder of Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2352 Luxembourg (Luxembourg), 4, rue Jean Pierre Probst, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg (Luxembourg) under number B 147.010 pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) dated 8 July 2009, published in the Memorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1455 on July 28, 2009 (hereafter the "Company").

The articles of Association of the Company have been amended on July 22, 2009 pursuant to a deed of the notary Blanche MOUTRIER in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Francois Bourgon, manager, residing professionally in Luxembourg (Luxembourg).

The chairman appoints as secretary François-Xavier Dujardin, employee, with professional address at Luxembourg (Luxembourg), and the meeting elects as scrutineer Géraldine THILL, employee, with professional address at Luxembourg (Luxembourg),

The chairman requests the notary to act as follows:

1. The sole shareholder of the Company is Nordson Holdings GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Heinrich-Hertz-Straße 42-44, G-40699 Erkrath (Germany), here duly represented by Mr Francois Bourgon, manager, residing in Luxembourg (Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The number of shares held in the capital of the Company by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

2. As it from the attendance list, the 287,325 (two hundred eighty seven thousand three hundred twenty five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

3. The agenda of the meeting is the following:

a) Waiver of the convening notices.

b) Approval and ratification of the merger plan published in the Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1470 on July 30, 2009 (the "Merger Proposal").

c) Acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the merger plan.

- d) Discharge to be granted to the directors of the company to absorb.
- e) Acknowledgement of the modalities of the transfer of all assets and liabilities of Nordson Holdings GmbH to Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.
- f) Reduction of the share capital of Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. by transfer to the share premium.

4. That the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

a) On July 13, 2009 the board managers of Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. decided to approve the merger plan providing for the merger by absorption in accordance with articles 261 and 262 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, modified on June 29, 2009.

b) Pursuant to board resolutions taken for Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. and Nordson Holdings GmbH (hereafter together the "Companies"), the respective directors of the Companies approved the entry by the Companies into a cross-border merger procedure by way of acquisition by Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. (the absorbing company) of Nordson Holdings GmbH (the absorbed company) without liquidation of the latter pursuant to the simplified procedure settled in articles 278 and 279 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, modified on June 29, 2009 and Section 122 c of the German Merger Law (UmwG) (the "Merger").

c) The merger plan was signed by the Companies on July 23, 2009 before the Luxembourg notary, Maître Blanche Moutrier (residing in Esch-sur-Alzette) recorded with the Luxembourg Trade Register on July 27, 2009 and published in the Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1470 on July 30, 2009 being one month before the present general shareholder meeting. The merger plan was recorded in Germany with the Wuppertal Handelsregister on July 29, 2009.

d) In accordance with article 266-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, modified on June 29, 2009 the shareholders of the Company decided to waive their right to ask for the establishment of a report on the merger and to waive their right for a review of the merger plan by independent experts.

e) The merger plan, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last three financial years have been made available to the sole shareholder of the Company during at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting in accordance with article 267 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, modified on June 29, 2009.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

It is resolved to approve the merger proposal as signed by the Companies on July 23, 2009 before the Luxembourg notary, Maître Blanche Moutrier (residing in Esch-sur-Alzette) recorded with the Luxembourg Trade Register on July 27, 2009 and published in the Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1470 on July 30, 2009.

Third resolution

It is resolved that all the conditions for the Merger being definitively realized as at September 1st, 2009, the Merger is fully effective as at the date and time of the present enacting deed. Nordson Holdings GmbH is de jure dissolved, all its shares are cancelled and Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. is henceforth the owner of all the assets contributed by Nordson Holdings GmbH in the framework of the Merger. The liabilities of Nordson Holdings GmbH being entirely taken over by Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., the dissolution of Nordson Holdings GmbH will not be followed by a liquidation procedure.

Fourth resolution

The General Assembly decides to give full and complete discharge to the directors of the corporation in carrying out their respective mandates.

Fifth resolution

It is resolved that Nordson Holdings GmbH is purely and simply substituted by Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. in each agreement, convention, transaction or contract concluded with third parties and in all the rights, actions, mortgages, privileges, guarantees and other securities personal or real which are attached to the transferred assets or which have been granted by Nordson Holdings GmbH on the transferred assets in favor of third parties. The shareholders of Nordson Holdings GmbH (the Absorbed Company) will receive shares of Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. in proportion of the shares it held in Nordson Holdings GmbH without any issuance of new shares. Consequently, Nordson Corporation, a company incorporated under the laws of Ohio and the United States of America and having its registered office located at 28601 Clemens Road, Westlake, Ohio 44145 (USA) will receive the shares of the Company.

Sixth resolution

It is resolved to reduce the share capital of Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. by an amount of EUR 28.720.000,- (twenty eight million, seven hundred twenty thousand euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 28.732.500,- (twenty eight million seven hundred thirty two thousand five hundred euros) to EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) by cancellation of 287.200 shares of EUR 100,- each and transmission of this amount to the share premium. As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

English version:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred twenty five) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes."

French version:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

Costs and Rights

All the costs, rights and fees linked to the present deed and its execution are borne by Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.

Election of domicile

For the execution of the present deed, the undersigned elect as domicile the notary office.

Statement

In accordance with article 271 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, modified on June 29, 2009, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger.

Observation

Since all the formalities relating to fusion were and will be validly accomplished with the country of the head office of the surviving company under the condition of the approval of fusion by the surviving company, the assembly of associated surviving company notes the realization of fusion, the whole without damage of the formalities of inscription to the registers of respective trade and the publications as envisaged by the legal tendencies.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in German, followed by an English translation; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: F. Bourgon, F.-X. Dujardin, G. Thill, L. Grethen

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009117524/278.

(090141219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Ficobois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 81.395.

L'an deux mille neuf,

le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de "FICOBOIS S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 938 du 30 octobre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 25 février 2009, sous le numéro 414 et page 19846.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Suet Sum WONG, avocate, avec adresse professionnelle à Belvaux.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange et

- modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Walferange et de fixer sa nouvelle adresse au 1-3 Millewee. L-7257 Helmsange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier en conséquence l'Article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, S.S. WONG, J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10046. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117525/51.

(090141572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Panel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 77.110.

L'an deux mille neuf,
le treize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de "PANEL INVESTIRENT S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 915 du 29 décembre 2000.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Suet Sum WONG, avocate, avec adresse professionnelle à Belvaux.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange
- et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Walferange et de fixer sa nouvelle adresse au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier en conséquence l'Article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg."
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, S.S. WONG, J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10047. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117526/49.

(090141568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Docxa International S.A., Société Anonyme,
(anc. IMDS International SA).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 82.404.

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMDS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.404, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro: 1161 du 13 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur John WEBER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en "DOCXA INTERNATIONAL S.A.".

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en DOCXA INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La dénomination de la société est DOCXA INTERNATIONAL S.A.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. WEBER, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 août 2009 Relation: LAC/2009/34201. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph EVLINGER.

Référence de publication: 2009117527/42.

(090141601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Mica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.302.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour MICA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113711/15.

(090136505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

Bilan au 31 décembre 2008

	31.12.2008	31.12.2007
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSÉ		
DONT APPELÉ N:		
N-1:		
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
C. ACTIF IMMOBILISÉ		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles	879,19	1 538,47
III. Immobilisations financières		
Total (C)	<u>879,19</u>	<u>1 538,47</u>
D. ACTIF CIRCULANT		
I. Stocks		
II. Créances		
1. Échéance < 1 an	62 373,23	45 434,02
2. Échéance > 1 an		
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse	77 499,92	43 315,65
Total (D)	<u>139 873,15</u>	<u>88 749,67</u>
E. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
F. PERTE DE L'EXERCICE	0,00	44 081,05
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F)	<u>140 752,34</u>	<u>134 369,19</u>
	31.12.2008	31.12.2007
A. CAPITAUX PROPRES		
I. Capital souscrit	4 957,87	4 957,87
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés	-48 195,12	-4 114,07
Total (A)	<u>-43 237,25</u>	<u>843,80</u>
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	52 000,00	26 600,00
C. DETTES		
1. Échéance < 1 an	109 924,73	106 925,39
2. Échéance > 1 an		
Total (C)	<u>109 924,73</u>	<u>106 925,39</u>
D. COMPTES DE RÉGULARISATION	20 175,00	0,00
E. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	1 889,86	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	<u>140 752,34</u>	<u>134 369,19</u>

Référence de publication: 2009116169/45.

(090139372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.